



Exposition du 17 mai au 18 septembre 2017

**Archives nationales
Hôtel de Soubise**

En période de chaos, le sort des archives demeure largement méconnu alors que les destructions d'œuvres d'art ou de monuments historiques suscitent l'émotion de l'opinion.

Depuis la Révolution française, les phénomènes de destructions, de spoliations et de sauvetages d'archives ont pris de l'ampleur, tout particulièrement au cours des deux guerres mondiales qui ont ravagé l'Europe.

Pour la première fois, les Archives nationales proposent une approche synthétique en quatre temps forts, de 1789 à 1945, sur le sort de ce patrimoine fragile et convoité à la merci des bombardements et des incendies.

La Révolution et l'Empire

Symboles de l'Ancien Régime, les archives de la noblesse sont la cible de violences spontanées sur tout le territoire. Mais les tris drastiques opérés par les premiers archivistes du nouveau régime ont également contribué aux pertes d'archives de l'État royal, de l'Église et de la noblesse. Sous l'Empire, Napoléon exige la centralisation à Paris des archives des pays conquis. La chute de l'Empire s'accompagne de la restitution rapide des archives confisquées. De même, le rétablissement de la monarchie permet aux émigrés de récupérer une grande part des archives saisies sous la Révolution.



Carton doublé d'étoffes incombustibles 1792
© Arch. nat./Agata Cieluch, Agathe Castellini

La Commune

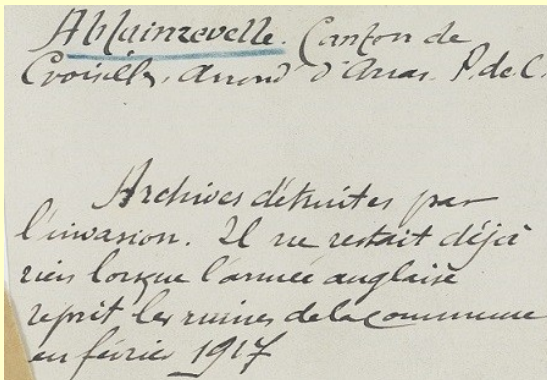
Au cours de la semaine sanglante qui clôt la Commune de Paris en mai 1871, les insurgés incendient de nombreux édifices, symboles du pouvoir. De toutes les archives brûlées, celles de l'hôtel de ville et du palais de justice sont les plus emblématiques : les Parisiens n'ont plus d'état civil !



La Sainte-Chapelle cernée par les flammes en mai 1871. © Arch. nat.

La Première Guerre mondiale

Musées, monuments historiques, bibliothèques s'attachent à protéger le patrimoine de manière plus ou moins organisée. Les archives ne sont pas en reste : les fonds les plus précieux sont déplacés massivement, en particulier dans le sud et l'ouest de la France. Malgré ces mesures, la guerre touche gravement le patrimoine archivistique de l'est et du nord du pays.



État des pertes des archives communales dans le Pas-de-Calais dressé en 1919-1920. © Arch. nat.

La Seconde Guerre mondiale

Le gouvernement envoie, dans l'été 1939, des instructions secrètes de défense passive à l'ensemble des préfets. Les plans d'évacuation sont appliqués pour les archives comme pour les collections artistiques.

Mais beaucoup tombent entre les mains des nazis. Outre le transfert massif des collections juives, d'autres fonds sont envoyés vers l'Allemagne : c'est après-guerre qu'apparait l'ampleur des spoliations.

Le second conflit mondial montre l'insuffisance des mesures juridiques de protection et justifie l'adoption de la convention de La Haye en 1954 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé.



L'archiviste G. Bourgin devant les archives nationales évacuées. 1940 © Arch. nat.

Informations pratiques

Exposition du 17 mai au 18 septembre 2017

Archives nationales

Hôtel de Soubise

60, rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris

Métro : Saint-Paul, Hôtel-de-ville et Rambuteau

Horaires et tarifs

Du lundi au vendredi ouvert de 10 h à 17 h 30

Samedi et dimanche de 14 h à 17 h 30

fermé le mardi et les jours fériés.

Plein tarif : 6 euros, tarif réduit : 4 euros

Contact presse

ratiba.kheniche@culture.gouv.fr

01 75 47 23 89 / 06 72 98 11 55

Visites guidées

Individuels

Deux vendredis par mois, à 14 h.

Visites déjà prévues : 9 et 23 juin, 7 et 28 juillet, 8 septembre.

Uniquement sur inscription

Contact : 01 75 47 20 06 ou service-educatif.an@culture.gouv.fr

Groupes

Proposées exclusivement aux groupes déjà constitués

(dans la limite de 25 personnes)

Contact : 01 40 27 60 29 ou stephanie.colliard@culture.gouv.fr